

DECISION N° 2025-03
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
SERVICE ACHATS, FINANCES ET BUREAU DES ENTREES

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'Établissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge, représentant légal des établissements ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 24 avril nommant Monsieur Nicolas BOUGAUT directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'Établissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge à compter du 4 juin 2019 ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique ;

Vu la mise en place du nouvel organigramme de la direction des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et l'Établissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge le 2 avril 2024.

DECIDE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Angéline LEFORT, à l'effet de signer et dans la limite des attributions du service dont elle a la charge, notamment :

- Tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions en vue d'assurer la continuité des activités administratives de l'établissement ;
- L'ensemble des pièces nécessaires à la comptabilité de l'établissement (engagement, ordonnancement des dépenses, pièces justificatives, titres de recettes) ;
- La signature électronique des bordereaux de mandats et des pièces justificatives ;
- La signature électronique des bordereaux de recettes ;
- Le cas échéant, les décisions relatives aux ordres de priorité des mandats émis par l'établissement ;
- Les certificats administratifs liés aux opérations de clôture, justificatifs financiers annexés aux conventions, autorisations de poursuivre, de mandatement d'office ainsi que tous actes et correspondances avec la trésorerie principale relatifs aux opérations d'ordonnancement et de clôture comptable d'exercice ;
- Les conventions de reversement de crédits de l'Agence Régionale de Santé dans les conditions définies par elle ;
- Les demandes de tirage sur les lignes de trésorerie souscrites par l'établissement auprès des organismes habilités et de remboursement formulées auprès de la trésorerie hospitalière.

Article 2 : Délégation générale est donnée à Madame Angéline LEFORT, à l'effet de signer, et dans la limite des attributions du service dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatifs à la facturation des prestations de soins, et notamment :

- Les décisions relatives aux demandes individuelles réalisées au bénéfice des patients dans le cadre de leur prise en charge auprès des organismes et institutions extérieurs ;
- Les réponses aux demandes de remise gracieuse formulées par les patients de l'établissement, leurs ayants droits et représentants légaux ;
- Les correspondances à destination des caisses primaires d'assurance maladie et des patients pour l'obtention de leurs attestations, couvertures et mises en œuvre de droits d'assuré social.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Angéline LEFORT, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, la délégation est donnée pour la signature des actes, attestations, correspondances, conventions, documents et décisions à Madame Yvernelle KEITA, Responsable des Ressources Humaines.

Article 4 : En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

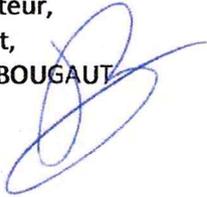
Article 5 : Cette décision prend effet à compter du 01/05/2025.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Pont l'Évêque et transmise aux services concernés.

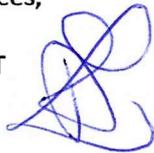
Fait à LISIEUX, le 25 avril 2025.

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur,
Délégué,
Nicolas BOUGAUT



La Responsable Achats, Finances et
Bureau des entrées,
Déléguée,
Angéline LEFORT



La Responsable des
Ressources Humaines,
Déléguée,
Yvernelle KEITA



Destinataires :

- Monsieur le Directeur de l'ARS de Normandie
- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance de Pont l'Évêque
- Trésorerie Hospitalière du CHU de Caen
- Recueil des actes administratifs
- Dossier
- Affichage
- Site internet de l'établissement